

- TERRE D'Émeraude Communauté -
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°138/2023

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
Reçu en préfecture le 14/11/2023
Publié le 
ID : 039-200090579-20231108-D_2023_138-DE

SÉANCE DU 08 NOVEMBRE 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 88
Suppléants présents : 2
Pouvoirs : 6

Date de convocation :

02/11/2023

Date d'affichage :

13/11/2023

Votants :	96	Pour :	96	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-trois, le huit novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BARIOD Denis ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIÉ Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaél ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DELORME Carole ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DOUVRE Jacques ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBEY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; GUILLOT Evelyne ; HALBOURG Bertrand ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JOURNEAUX Cyrille ; LANIS Yves ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL-BAILLY Hélène ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; POURCELOT Anaïs ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; RIQUOIS Jean-Pierre ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNERI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents : JULLEROT Pascal ; GIBOZ Brigitte.

Excusés ayant donné pouvoir : BAILLY Hervé à GAUTHIER PACOUD Sandrine ; BENOIT Jérôme à PROST Philippe ; LACROIX Serge à RASSAU Jean-Noël ; MOREL Denis à LONG Grégoire ; PIETRIGA Guy à MOREL BAILLY Hélène ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT

Objet : Budget Principal – Décision modificative n°1

Rapporteur : PROST Philippe

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Il est nécessaire de modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Ainsi, il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits en cours d'exercice.

Il est précisé que les modifications proposées n'affectent pas substantiellement les grands équilibres budgétaires.

Le **BUREAU COMMUNAUTAIRE**, dans sa séance du 30 octobre 2023 a émis un avis favorable,

Le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

DE VOTER la modification de crédits telle qu'exposée ci-dessous et référencée dans la décision modificative n°1 annexée,

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 - Résultat de fonctionnement reporté	- €	- €	- €	10 775,06 €
TOTAL R 002 - Résultat de fonctionnement reporté	- €	- €	- €	10 775,06 €
D-739211 - Attributions de compensation	- €	232 579,00 €	- €	- €
D-7398 - Reversements, restitutions et prélèvements divers	- €	5 800,00 €	- €	- €
TOTAL D 014 - Atténuations de produits	- €	238 379,00 €	- €	- €
R-706888 - Autres	- €	- €	- €	415 513,00 €
TOTAL R 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	- €	- €	- €	415 513,00 €
R-73211 - Attributions de compensation	- €	- €	173 450,00 €	- €
R-732221 - Fonds de péréquation des ressources com. et intercom.	- €	- €	- €	18 299,00 €
R-7351 - Fraction compens. TFPB, taxe d'habitation sur les résid. Princ.	- €	- €	40 650,00 €	- €
R-7352 - Fraction compensatrice de la CVAE	- €	- €	- €	1 522 472,00 €
TOTAL R 73 - Impôts et taxes	- €	- €	214 100,00 €	1 540 771,00 €
R-73112 - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	- €	- €	1 522 472,00 €	- €
R-73118 - Autres contributions directes	- €	- €	- €	24 000,00 €
R-7318 - Autres fiscalités directes	- €	- €	24 000,00 €	- €
TOTAL R 731 - Impôts et taxes	- €	- €	1 546 472,00 €	24 000,00 €
R-741126 - Dotation de compensation des EPCI	- €	- €	3 354,00 €	- €
TOTAL R 74 - Dotations et participations	- €	- €	3 354,00 €	- €
R-75888 - Autres produits divers de gestion courante	- €	- €	- €	11 245,94 €
TOTAL R 75 - Autres produits de gestion courante	- €	- €	- €	11 245,94 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	- €	238 379,00 €	1 763 926,00 €	2 002 305,00 €
INVESTISSEMENT				
R-001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	- €	1 129,20 €
TOTAL R 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	- €	1 129,20 €
R-13146 - Subv. Transf. Attributions de compensation d'investissement	- €	- €	- €	8 836,00 €
TOTAL R 13 - Subventions d'investissement	- €	- €	- €	8 836,00 €
D-2046 - Attributions de compensation d'investissement	- €	8 751,00 €	- €	- €
TOTAL D 204 - Subventions d'équipement versées	- €	8 751,00 €	- €	- €
D-21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaire	- €	1 214,20 €	- €	- €
TOTAL D 21 - Immobilisations corporelles	- €	1 214,20 €	- €	- €
TOTAL INVESTISSEMENT	- €	9 965,20 €	- €	9 965,20 €
Total Général		248 344,20 €		248 344,20 €

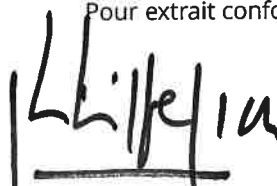
D'AUTORISER le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,


Le Président

